

sans avoir ses ordonnances meurtrières et ses boulettes administratives. Que le pacha du quai des Orfèvres réponde au nom de Vivien, de Gisquet ou de Delessert, c'est toujours la même figure canichide. Les préfets de police, sous ce rapport, ne sont pas comme les jours : ils se suivent et se ressemblent.

Nous concevons qu'on sévisse contre les quadrupèdes qui violent les lois sur la liberté individuelle en circulant sans passeport ; mais faut-il vouloir la mort du pécheur, et n'y a-t-il pas un autre moyen que de tuer les bêtes et les gens pour leur apprendre à vivre ?

À Marseille, où la chaleur plus forte rend les cas d'hydrophobie plus fréquens, l'ostracisme qui pèse sur la gent canine pendant six mois de l'année est beaucoup moins impitoyable. Honneur à l'administration qui a su concilier la sûreté publique avec les devoirs de l'humanité : elle a mérité le Mouton, nom d'un chien !

Tous les matins une vaste charrette parcourt les rues de la ville, escorté d'agens de police préposés au département des chiens. Ces utiles et agréables fonctionnaires demandent les papiers à tous les caniches qu'ils rencontrent, et s'emparent de ceux qui ne sont pas en règle au moyen d'un nœud coulant qu'ils lancent adroitement et qui empêche le prisonnier de faire résistance pendant qu'on le jette dans la fatale charrette.

Quand la récolte est faite, on dépose les délinquans dans une maison de détention où pendant trois jours ils ont le droit de se faire réclamer. Si leur maître répond de leur moralité, les chiens peuvent sortir moyennant une amende de cinq francs ; mais si le délai des soixante-douze heures expire avant qu'ils aient trouvé une âme compatissante, ils deviennent la propriété de l'administration, qui les étrangle paternellement pour en faire de la graisse, d'ours et des chapeaux de castor.

L'égalité sociale n'est pas plus une vérité parmi les chiens, hélas ! que parmi les hommes. Tandis que l'orgueilleux à zor, coïuménal soit uné d'un rentier ou d'une riche marquise, se fait un jeu de se laisser arrêter, parce que ses moyens lui permettent de payer l'amende, le pauvre caniche et le barbot prolétaire, qui ne placent pas à la caisse d'épargne, franchissent le seuil de la prison, aussi tristes que s'ils avaient lu sur la porte l'inscription que le Dante place à l'entrée des enfers. Pourquoi les caniches n'auraient-ils pas des pressentimens comme nous ? Ils ont tant d'autres choses que nous n'avons pas, y compris la queue.

Tel chien bourgeois, insouciant et fâneur, coûte régulièrement à son maître quinze ou vingt francs d'amende par mois. Quelquefois il finit par se faire détester à force de se rendre cher, et on l'abandonne à son malheureux sort comme un enfant prodige qu'on désespère de corriger. Il faut le voir alors, l'œil et la queue au guet, étonné, puis craintif à mesure que l'heure se couple j'interrogeant du regard les guichetiers pour savoir si l'on va lever son étron. Oh ! alors si son maître apparaît ait, comme il lui lécherait les mains et le visage comme il lui jurerait d'être plus prudent à l'avenir ! Vain espoir ! son étourderie et ses ruineuses sottises lui ont aliéné le cœur de l'honnête protecteur qui lui voulait du bien, et il partagera le sort des infortunes qu'il honorait naguère d'une aristocratique et dédaigneuse pitié.

Les chiens déjà pris se laissent rarement attrapper une seconde fois, excepté, comme nous l'avons dit, les badauds et les insoucians qui veulent se procurer des émotions aux dépens de leur maître. À l'approche de la charrette, c'est un farve qui peut général parmi le commun des martyrs. Il semblerait que tous ces